



MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis

de recrutement d'ouvriers de l'État au titre de l'année 2023
au sein de l'**Etablissement Central des Matériels du Service de Santé des Armées**

I. Nombre de places offertes au recrutement d'ouvriers de l'État organisé au titre de l'année 2023

Le nombre total de postes offerts au recrutement au sein de l'Etablissement central des matériels du service de santé des armées est fixé comme suit :

- **1 poste « Ouvrier des techniques de l'énergie ».**
 - o **Branche 07** – Techniques de l'énergie et de l'informatique
 - o **Domaine technique** : Installation et maintenance des équipements biomédicaux
 - o **Emploi** : Opérateur d'installation et de maintenance des matériels biomédicaux (pousserieseringues, défibrillateurs, ventilateurs d'anesthésie – de réanimation, etc.)

Le nombre de postes réservés aux candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé ne peut excéder 25 % du volume des postes à pourvoir pour le Ministère des Armées

II. Calendrier de la sélection

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **04 septembre 2023 à minuit**, le cachet de la poste ou les date et heure du courrier électronique du candidat faisant foi.

L'examen des dossiers par la commission de présélection se déroulera en semaine **37/2023**. Au terme de cet examen, la commission établie une liste de candidat(e)s sélectionné(e)s pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche qui se dérouleront en semaine **40/2023**.

Seul(e)s seront convoqué(e)s, par mail, au moins 10 jours avant la date des épreuves, les candidat(e)s retenu(e)s préalablement par commission.

La date prévisionnelle de prise de poste est fixée au **02 janvier 2024**.

III. Conditions d'inscriptions des candidats

Ce recrutement est ouvert à tout personnel possédant les conditions de diplômes ou de compétences techniques fixées par la nomenclature des professions ouvrières.

Les candidats devront justifier :

- ou de la possession effective d'un CAP, un BEP, un BAC Pro ou d'un diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur de l'enseignement technologique dans la profession ou dans le domaine professionnel pour lequel ils postulent ;
- ou d'une expérience dûment attestée d'au moins 3 années dans la profession ou dans le domaine professionnel, comme ouvrier professionnel ;

Soit dans les domaines : **électronique, ou électrotechnique, ou biomédical.**

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, jouissance des droits civiques, casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions postulées, régularité de la situation au regard des dispositions du code du service national, aptitude physique). Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse.

Les candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans et ne justifiant pas de l'obtention du diplôme requis à la date de l'épreuve théorique peuvent remplir ces conditions au plus tard à la date de signature du contrat.

IV. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent impérativement transmettre leur dossier de candidature complet :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
ecmssa.cmi.fct@intradef.gouv.fr pour les candidat(e)s ayant une adresse INTRADEF
(copie : dapsa-blrh-sapc.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr)
ecmssa.recrutement@gmail.com pour les autres candidat(e)s

- Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Etablissement Central des Matériels du Service de Santé des Armées
TSA 50006
45404 FLEURY LES AUBRAIS

En cas de difficulté de transmission, contacter le 02 38 60 74 30 ou le 02 38 60 73 52.

Un récépissé par mail sera systématiquement envoyé pour toute réception de dossier.

Ce dossier comprend :

- la fiche de candidature figurant à l'annexe du présent avis dûment complétée et signée ;
- un curriculum vitae indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- une lettre de motivation ;
- **l'ensemble des documents listés en page 3 du formulaire d'inscription.**

Les candidat(e)s en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé joignent en outre leurs évaluations réalisées durant leur formation

Les candidats mineurs à la date de l'essai professionnel d'embauche font parvenir une autorisation à participer aux épreuves établie par la personne exerçant l'autorité parentale. Toutefois, les candidats devront être âgés de 18 ans au plus tard à la date de signature du contrat.

Les candidats handicapés peuvent bénéficier, sur demande et sur avis médical, d'aménagements d'épreuves. Ils doivent joindre au dossier de candidature un courrier à l'attention du président du jury, accompagné du certificat médical d'un médecin agréé appuyant cette demande et précisant le type d'aménagement nécessaire ainsi que l'attestation de reconnaissance de la qualité d'élève ou de travailleur handicapé. La liste des médecins agréés est disponible auprès de la préfecture de leur département de résidence.

Tout dossier de candidature incomplet ou présenté hors délai ne sera pas retenu.

V. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de présélection. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche. Seuls seront convoqués aux épreuves les candidats préalablement retenus par la commission de présélection. La liste des candidats présélectionnés sera publiée par voie électronique.

L'essai professionnel d'embauche est composé :

- **D'une épreuve théorique** visant à vérifier les connaissances du candidat et ses capacités de compréhension (Coefficient 1) ;
- **D'une épreuve pratique** portant sur l'accomplissement en situation réelle d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la profession. Elle se termine par un échange de 15 minutes avec le jury, portant principalement sur le déroulement de l'épreuve pratique, sur les expériences professionnelles et personnelles du candidat ainsi que sur sa motivation et ses capacités à pourvoir le poste. La durée de l'épreuve pratique ne peut excéder 6 heures (Coefficient 2)

La note éliminatoire est de 8/20 pour chaque épreuve.

La réussite à l'essai est conditionnée par une note globale minimale de 12/20

A l'issue de l'essai professionnel, le jury établira la liste des candidats classés par ordre de mérite déclarés aptes au recrutement et correspondant au nombre de postes à pourvoir.

Il établira le cas échéant une liste complémentaire à laquelle il pourrait être fait appel ultérieurement. Les listes seront publiées par voie électronique.

VI. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection et sous réserve, notamment de remplir les conditions d'aptitude médicale, et d'être libre de tout engagement vis-à-vis de tout employeur, le candidat retenu est recruté en qualité d'ouvrier auxiliaire et signe un contrat à durée déterminée. Il effectue une période d'auxiliariat d'une durée d'un an réduite de 6 mois si sa manière de servir le justifie.

A l'issue de cette période, si l'ouvrier donne satisfaction, il est affilié au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et signe un contrat à durée indéterminée. Dès son affiliation, il devient ouvrier réglementé.

Renseignements complémentaires :

- Salaire de début de carrière (pour échelon 1) : environ 1670 € net avant prélèvement à la source (PAS)
- Recrutement Groupe VI avec évolution de carrière possible